

grand amas de ruines qui soit connu; ceux de Titus sur l'Esquiline, de Dioclétien sur le Viminal et le Quirinal, et dont une seule salle forme l'église de Sainte-Marie-aux-Anges, la plus grande église de Rome après Saint-Pierre. Ammien Marcellin les comparait à une province. L'Italie possédait encore de nombreuses ruines de thermes romains, et les villes étrangères où l'on put découvrir des sources minérales jouirent d'établissements de moindre importance. Vichy, Bourbon, Mont-Dore, Aix en Provence, Balaruc, Saintes, Lillebonne et Fréjus, dans les Gaules; Worcester et Hope, dans la Grande-Bretagne, nous en offrent des exemples. Les ruines romaines de la rue des Mathurins, à Paris, proviennent des thermes de Julien, qui étaient annexés au palais impérial de la rive gauche. L'aqueduc d'Arcueil alimentait cet établissement, et l'on distingue encore l'orifice de quatre conduits d'eau. On retrouve aussi dans cette ruine les restes de l'étuve tiède, chauffée par un fourneau souterrain, et la grande salle qui contenait le bain froid, avec sa voûte de quinze mètres de haut.

Les empereurs romains, dans le but de capter la faveur populaire, ou pour répondre aux besoins réels d'un peuple désemparé pendant la paix et qui passait la moitié de sa vie sur la place publique, firent bâtir un grand nombre de thermes. Ces constructions devaient absorber des sommes considérables, à en juger par la splendeur de leurs ruines et par les relations des auteurs latins. Aux bains de Caracalla, trois mille personnes pouvaient se baigner à la fois; il y avait seize cents sièges de marbre ou de porphyre; des baignoires de granit reposaient sur le sol ou étaient suspendues en l'air, de sorte qu'on pouvait prendre son bain en se balançant; d'immenses portiques, des exèdes ou salles de conversation et des bibliothèques étaient annexés à l'établissement; c'est ainsi que la bibliothèque ulyssienne fut transportée aux thermes de Dioclétien. Des promenades plantées de platanes et de sycamores, des espaces découverts et sablés, les xystes, entouraient les bâtiments et regorgeaient d'une quantité d'objets d'art, bustes, statues, bas-reliefs, mosaïques, etc. C'est dans les thermes de Titus que fut trouvé le *Laocoon*; l'*Hercule Farnèse*, le *Torse antique*, le *Taureau Farnèse*, la *Flora* et les deux *Gladiateurs* proviennent des thermes de Caracalla.

D'après cette description, on peut se faire une idée du luxe relatif qui accompagnait le bain des simples citoyens. Nous allons donner une idée des pratiques dont il se composait. Le baigneur pénétrait d'abord dans un *atrium* entouré de colonnades et de portiques couverts offrant des sièges aux esclaves qui attendaient leurs maîtres. De là, il passait dans les exèdes ou dans les promenades découvertes qui entouraient les bâtiments. Le son de la cloche annonçait que le bain était préparé. Le baigneur pénétrait alors dans l'*apodyterium*, salle où il se déshabillait; des esclaves attachés à l'*apodyterium* plaient et gardaient les vêtements. Il se rendait alors à l'*elwothesium* ou onctuaire, où il était parfumé d'essence et d'huile odoriférante. Le *sphaeristerium* venait après; le baigneur s'y livrait à quelque exercice, puis pénétrait dans le *caldarium*. Cette pièce était chauffée directement par le fourneau des bains. Au centre de la salle voûtée se trouvait un réservoir d'eau chaude qui répandait une vapeur épaisse. Le trop-plein de cette vapeur s'échappait au sommet de la voûte par une ouverture circulaire garnie d'une sorte de bouclier qu'on manœuvrait à l'aide d'une chaîne. Cette disposition, constante dans les bains romains, se retrouve chez les Orientaux. A une extrémité du *caldarium* existait une alcôve en forme de niche, garnie de bancs demi-circulaires, sur lesquels on s'asseyait en attendant la transpiration. A l'autre extrémité était le bain d'eau chaude dans lequel les baigneurs venaient se plonger successivement. Dans les riches établissements balnéaires, les trois parties dont nous parlons demandaient trois salles différentes, tandis que dans les bains publics des petites villes l'onctuaire, la salle d'exercice et l'étuve chaude s'occupaient souvent qu'une seule pièce. Il y avait aussi des baignoires particulières en fort grand nombre dans les riches thermes impériaux.

Du *caldarium*, le baigneur se rendait au *tepidarium* ou étuve tiède. On traversait cette salle à pas lents, pour éviter la brusque transition du chaud au froid. Là, des esclaves munis du *strigile* frottaient et massaient fortement la peau, pour en détacher toutes les impuretés; les épileurs remplissaient leur fonction et parfumaient. Le baigneur pouvait alors se rendre au bain froid placé dans une salle fraîche, la *frigidarium*. Cette salle spacieuse renfermait à son centre la piscine froide ou *baptisterium*, garnie de bancs circulaires où l'on pouvait s'asseoir pour se laver. Après s'être fait frotter d'huile une dernière fois, on rentrait à l'*apodytère*, où l'on reprenait ses vêtements.

Les bains étaient alimentés par un réservoir qui recevait ses eaux d'un des nombreux aqueducs de Rome. Ces eaux étaient recueillies dans un certain nombre de vases placés sur des gradins et recevaient ainsi des quantités de chaleur différentes, suivant leur hauteur au-dessus du foyer. Il y avait de cette manière, pour le service des bains, des vases d'eau

froide, des vases d'eau tiède et des vases d'eau chaude. Un vaste fourneau souterrain, l'*hypocauste*, distribuait la chaleur aux différentes parties de l'établissement, à l'aide de tuyaux de terre cuite, et chauffait, d'une manière aussi économique que possible, les récipients du *vasarium*. Des esclaves étaient spécialement attachés à l'entretien du feu, et faisaient rouler dans les fourneaux de gros globes de métal enduits de térébenthine pour y entretenir une chaleur uniforme.

Tant que les mœurs romaines se conservèrent pures, le mélange des sexes dans les bains fut rigoureusement défendu; mais sous le règne de ces hommes dissolus qui se succédèrent sur le trône apparut cette promiscuité honteuse qui transforma bientôt les établissements publics en lieux de débauche et d'orgie. Aux jours de fête, les bains étaient donnés gratuitement; et, pour se rendre populaires, les grands personnages et même les empereurs se mêlaient au peuple, et alors il se passait des scènes d'une révoltante immoralité. L'ouverture de ces véritables lupanars avait lieu au lever du soleil, et l'on voyait accourir une foule avide de ce plaisir peu coûteux. Pour toute rétribution, on avait à payer la quatrième partie d'un as appelée *quadrans* (environ 2 centimes). Les bains furent même entièrement gratuits à partir du règne des Antonins. Le bain se prenait ordinairement après la huitième heure, c'est-à-dire avant le repas du soir. Limité d'abord à un seul par jour, le nombre en fut bientôt porté jusqu'à cinq et six, surtout pour les riches; Commodus y prenait ses repas. On alla, sur les conseils d'un certain Posidonius, jusqu'à se mettre dans un bain chaud en sortant d'un festin, croyant qu'on opérerait ainsi plus promptement la coction des aliments dont on s'était gorge. C'est à l'un de ces imprudents que Juvénal adressait cette menace :

*Pana tamen prorsus, cum tu deponis amictum
Turdus, et crudum pavonem in balnea portas.*

Malgré les protestations de Plinius et de Pline l'aîné, cette pratique subsista jusqu'au jour où Auguste fut guéri par Musa d'une grave affection au moyen des bains froids. Lorsqu'à la chute de l'empire romain le christianisme fit cesser les orgies dont ces établissements étaient le théâtre, l'usage des bains était tellement enraciné dans le peuple que la nouvelle religion fut obligée de le maintenir non-seulement à Rome, mais partout où l'avaient porté les conquérants du monde.

Bains chez les Orientaux. Les mahométans, en envahissant les provinces romaines, se trouvèrent d'autant plus propres à continuer les traditions licencieuses de la Rome impériale, que l'islamisme leur fit un devoir des ablutions fréquentes en même temps qu'il les poussa à un matérialisme grossier qui s'accommodait assez des mœurs grecques et romaines. C'est dans l'Orient, en effet, que se sont conservées les pratiques usitées dans les thermes impériaux, et que nous les y retrouvons, à quelques modifications près. Les bains du Caire sont montés avec un luxe qui ne laisse rien à désirer. Le baigneur arrive d'abord dans un vestibule à coupole ornée d'une fontaine en marbre à eau jaillissante dont la température est assez fraîche; c'est l'*apodytère* des Romains, où se déposent les vêtements. Enveloppé dans une serviette, le baigneur traverse un long couloir chauffé graduellement, à moins que ce couloir ne soit remplacé par trois petites pièces contiguës, le *beit-nouet*, le *beit-tani*, le *beit-talet*. Il arrive alors à une étuve humide, chaude et parfumée, *fas-kich*, où, couché sur un divan, il attend la transpiration. Au moment où s'annonce la sueur, il se rend dans une chambre plus chaude, *maktas-hami*, salle circulaire éclairée de verres ronds encadrés dans le dôme. En face, est le bain d'eau tiède avec le bain froid, *maktas-bard*, où le baigneur, arrosé d'une pluie de mousse de crin, et véritablement pétéri par les mains des valets de bains. Après un dernier lavage, il retourne, par les mêmes corridors, au point de départ. Dans le vestibule, l'attendent un lit de repos et divers rafraîchissements qui complètent le bain.

Les bains persans ne diffèrent des bains égyptiens que par la présence du *kasenék*, bain d'eau chaude où l'on descend après le massage.

Les bains turcs sont identiques à ceux du Caire, dont ils ne se distinguent que par le luxe de leur installation. Les bains de Soliman, à Constantinople, et ceux de Saint-Jean-d'Acro sont cités comme modèles.

Les bains orientaux sont très-recherchés, et la rétribution est tellement minime, que personne n'est privé de ce luxe hygiénique. Les deux sexes y sont toujours séparés; les femmes, malgré la réclusion dont elles sont l'objet en Orient, passent au bain une grande partie de la journée; le mari le plus jaloux ne peut s'opposer à cet usage.

Dans toutes les contrées de la Perse, de l'Inde, de l'Asie Mineure, on rencontre des établissements publics du même genre que ceux de Constantinople, mais édifiés dans des proportions beaucoup plus modestes. Chez ces divers peuples, ces établissements se composent de plusieurs pièces dans lesquelles on produit successivement de la vapeur sèche, de la vapeur humide, et où se trouve enfin le bain proprement dit. C'est dans la seconde salle que se pratique le massage. Les vapeurs sont

chargées des parfums les plus variés, des aromates les plus suaves; les sorbets, le tabac, le café y sont considérés comme un complément indispensable de ce passe-temps qui, dans ces conditions, convient bien au caractère insouciant et rêveur des peuples orientaux.

Bains russes. En Russie, les bains, surtout les bains de vapeur, ont été de tout temps en usage, mais on en use plus simplement qu'en Orient. Dans ce pays, comme en Finlande, on se borne, pour vaporiser l'eau, à la verser sur des cailloux incandescents. Cette pratique est très-ancienne; car l'historien Nestor, qui, le premier, a écrit les annales de cette nation, rapporte que saint André, après avoir prêché l'Evangile aux Slaves, en parla aux Romains à son retour : « J'ai vu, leur disait-il, des bains que les Slaves font chauffer beaucoup; ils s'y mettent nus, ensuite ils se lavent dans l'eau froide et semblent tout régénérés. »

Les sauvages du nord de l'Amérique connaissent, eux aussi, l'usage des bains, et ils les prennent en pratiquant sous terre des trous assez profonds qu'ils chauffent au moyen de pierres rouges au feu. Une fois qu'ils s'y sont glissés, ils jettent de l'eau froide sur ces pierres et s'exposent, pendant un temps plus ou moins long, à la vapeur qui se produit.

Bains chinois. Il existe en Chine des établissements de bains publics. Ces bains sont, comme dans tout l'Orient, exclusivement des bains chauds. La fondation et l'entretien de ces établissements sont dus à l'initiative de particuliers qui en font un objet de spéculation fort lucrative, quoique cependant le prix du bain soit très-minime (6 sapeques valent environ cinq de nos centimes, et pour 9 sapeques, on a un bain, une tasse de thé et une pipe de tabac). Comme dans les bains turcs, il y a à l'entrée de la maison une espèce de vestibule dans lequel les baigneurs déposent leurs effets, qui demeurent placés sous la surveillance et la responsabilité d'un gardien. De là, on passe dans un couloir et l'on arrive à la salle de bains proprement dite. Un grand bassin profond d'environ un pied et rempli d'eau y est creusé; au fond de ce bassin, qui occupe la plus grande partie de la chambre, sont pratiqués deux ou trois ouvertures circulaires qui reçoivent des chaudières en fer, aux bords soigneusement scellés. Sous ces chaudières on allume le feu, qui a bientôt échauffé l'eau. Les baigneurs se tiennent sur des planches posées en travers du bassin, à une certaine distance de la surface de l'eau, et s'exposent à la vapeur. Cette disposition donne souvent lieu à des accidents. Le chirurgien Lockhart, dans son livre intitulé *The medical missionary in China*, rapporte qu'un de ses professeurs chinois qui était allé aux bains, ayant glissé de la planche sur laquelle il se tenait, tomba dans l'eau bouillante et fut cruellement échaudé. Ces bains ne sont fréquentés que par les hommes. Une chose assez extraordinaire, c'est que, et cela probablement par économie, l'eau n'est renouvelée qu'une fois ou deux par jour tout au plus. Les Européens ont peine à se faire à cette coutume, mais les Chinois ne s'en formalisent nullement. Toutes les villes importantes de la Chine possèdent plusieurs établissements semblables, qui sont toujours très-fréquentés, à cause des exigences du climat et de la modicité des prix. Dans une grande ville, la moyenne des baigneurs s'élève à environ mille personnes par jour et par établissement.

Bains chez les Occidentaux. En Occident, l'usage des bains n'est pas aussi général qu'en Orient. Cependant, en Gaule, on construisait dans beaucoup de cloîtres et de couvents des salles de bains destinées aux pauvres. Grégoire de Tours raconte à ce sujet que des religieuses voulurent quitter leur monastère, parce que l'abbesse avait permis à des étrangers de se baigner incongruement dans les bains de la maison. Dans une bulle publiée au VIII^e siècle, le pape Adrien I^{er} recommande au clergé des paroisses d'aller, processionnellement et aux chants des psaumes, se baigner le jeudi de chaque semaine. Au retour des croisades, où l'Occident s'était mêlé à l'Orient, le bain fut en grand honneur, et il faisait partie des cérémonies préparatoires auxquelles étaient soumis les seigneurs avant d'être armés chevaliers. Telle fut sans doute l'origine de l'ordre militaire du Bain institué par Richard II, relevé plus tard avec éclat par Georges I^{er}, et qui subsiste encore aujourd'hui en Angleterre.

Après le XI^e siècle, de nombreux établissements de bains furent construits à Paris; le plus important était situé rue Saint-Michel, en face du Palais-de-Justice. En 1248, les juifs avaient, dans la rue de La Pelleterie, une maison d'étuves où ils étaient seuls admis.

« *Domus quæ fuit stufæ judæorum*, » dit Jalliot dans ses *Recherches sur Paris*. A l'emplacement actuel de la Conciergerie, les rois de la deuxième race firent construire un hôtel de bains, qui existait encore sous le règne de Henri II. Quelques années plus tard, il y avait dans tous les quartiers de Paris des rues appelées des *Etuves*, des *Nouvelles-Etuves*, des *Vieilles-Etuves*, etc. Cette dernière n'a pas encore été démolie, et l'établissement qui lui valut sa dénomination a été exploité jusqu'en 1570. Saint Louis réunit en un corps de métier les *estuviers* ou *estuveurs*. Dans un curieux manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, Etienne Boileau, prévôt des marchands, donne l'indication des principales mesures de police auxquelles les estuviers étaient astreints :

« 1^o De ne tenir aucune réunion de messieurs et de demoiselles ;

« 2^o De fermer leur établissement les dimanches et fêtes ;

« 3^o De ne faire annoncer que les bains étaient prêts que lorsque le soleil serait levé, afin de ne pas troubler le repos des habitants. »

A cet effet, des crieurs publics parcouraient les rues de Paris : « Seignor, disaient-ils, vous aiez baigner et estuver sans délais; li baign sont chant, c'est sans mentir. »

Les estuviers étaient, en outre, obligés par serment de prévenir l'autorité de toutes les *mesprentures* dont ils pourraient avoir connaissance. Toute infraction à ce règlement était punie d'une amende de 10 sous parisis. Fidèlement exécutées jusqu'à Louis XI, ces mesures ne tardèrent pas à tomber en désuétude, et les établissements de bains devinrent des maisons de rendez-vous clandestins. Au commencement du XVI^e siècle, le prédicateur Maillard disait en chaire : « Mesdames, n'allez pas aux étuves et n'y faites pas ce que vous savez. » C'était singulièrement abuser de la confession.

Les estuviers, quoique formant avec les perruquiers un corps de métier distinct, *faisaient le poil* et coupaient les cheveux; ces deux corporations furent réunies par Charles V, qui nomma son valet de chambre chef suprême des *barbiers-estuvistes* de Paris. Les prérogatives attachées à cette place furent encore augmentées par l'efféminé Henri III et par Henri IV. Sous Louis XIV, cette charge donnait encore d'assez beaux bénéfices pour ne point avoir été dédaignée par le premier chirurgien du roi; elle devint même héréditaire.

Les bains pris chez les estuvistes étaient, il y a un siècle, considérés comme un complément indispensable aux jouissances du luxe. Voltaire, dans le *Mondain*, dit :

Mais du logis j'entends sortir le maître...

Un char commode, avec grâces orné,
Par deux chevaux rapidement traité,
Parait aux yeux une maison roulante,
Moitié dorée et moitié transparente;
Nonchalamment je l'y vois promener.
De deux ressorts la liante souplesse
Sur le pavé le porte avec mollesse;
Il court aux bains : les parfums les plus doux
Rendent sa peau plus fraîche et plus polie, etc.

Le prix des bains qui, sous les rois de la deuxième race, n'était que de 19 centimes, fut plus tard beaucoup plus élevé, et, quand les désastres qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV eurent porté la misère du peuple à son comble, les pauvres en furent réduits à prendre des bains froids dans la Seine. A cet effet, on recouvrait d'une toile à voile de grands bateaux appelés *toues*. C'est alors qu'un nommé Poithevain obtint, par lettres patentes du 13 mars 1761, l'autorisation d'élever sur la Seine, près du pont Royal, un établissement dans le genre de ceux que l'on voit encore aujourd'hui. Quelques années plus tard, un industriel, Barthélémy Turquin, inventa les bains chinois, à baignoires plongeant dans l'eau courante; mais la concurrence qu'il fit à Poithevain occasionna un procès qui fut perdu par Turquin. En compensation, il lui fut permis de fonder plusieurs écoles de natation.

La Révolution française supprima les corps de métiers, et ainsi cessèrent les privilèges depuis si longtemps accordés à la communauté des *barbiers-perruquiers-baigneurs-estuvistes*.

L'établissement des machines de Chaillot, par les frères Périer, en portant l'eau dans tous les quartiers de Paris, fit naître la concurrence, encouragea les spéculateurs et amena l'édification de nouveaux établissements. Le nombre des baignoires publiques, qui s'élevait à 500 en 1816, avait plus que doublé en 1830; en 1840, il y en avait 2,500. Aujourd'hui, dans tous les quartiers de la capitale, même les plus éloignés du centre, il existe des bains publics.

L'idée des bains portés à domicile, en usage en Allemagne depuis de longues années, n'a été réalisée à Paris, par un nommé Vilette, que le 23 mai 1819.

En France, grâce aux notions d'hygiène populaire qui se répandent tous les jours de plus en plus, grâce aux progrès de notre civilisation et à l'aisance qui tend à pénétrer dans toutes les classes de la société, l'usage des bains est devenu général, et aujourd'hui non-seulement les grandes cités, mais même les plus petites villes possèdent des bains publics.

Un décret rendu en 1851 par l'Assemblée législative ordonna la création d'établissements destinés aux classes pauvres et où les bains doivent, à certains jours, être délivrés gratuitement. L'un d'eux, dû à la munificence de l'empereur et construit à Paris, derrière le square du Temple, a déjà donné les meilleurs résultats. Dans un rapport présenté au préfet de la Seine, le 18 janvier 1865, M. de Cornémin, conseiller d'Etat, étudie les progrès de cette œuvre populaire, et constate que, dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu une augmentation sur 1863 de 1,125 baigneurs. En 1864, ce nombre s'est élevé jusqu'à 38,898.

Il serait à désirer que ce décret si sage et si important au point de vue de l'hygiène ne fût point lettre-morte pour les populations rurales. Ce sont précisément les habitants des campagnes, ceux auxquels les bains seraient le plus utiles, qui sont privés d'établissements de ce genre.

Bains chez les modernes. Quand on se reporte par la pensée aux luxueux établissements des bains romains et orientaux, on est